



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

Madame Nathalie COLIN
DGAFF
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, le 21 avril 2021

Objet : Contribution FO Fonction Publique, suite à la réunion du 15 avril 2021 – Groupe de travail Télétravail

Madame la Directrice Générale,

Pour faire suite à la réunion présidée par Madame la Ministre, le 15 avril dernier, je vous transmets les propositions de FO Fonction Publique concernant l'avant-projet d'accord de méthode pour le télétravail

Tout d'abord, FO Fonction Publique émet beaucoup de réserves quant à l'utilité d'un accord concernant les trois versants de la fonction publique tant les missions et les employeurs sont distincts et variés

Le préambule, qui indique que l'accord cadre fonction publique écraserait tous les accords télétravail déjà négocié dans certains services et ministères pour la seule fonction publique de l'état, démontre :

- la limite de l'accord trois versants car cet éventuel accord ne pourrait pas être opposé aux accords déjà conclus dans les versants territorial et hospitalier,
- le manque de liberté et de confiance accordées aux ministères ayant déjà validé un accord majoritaire, adapté à leur périmètre.

Ensuite, pour FO Fonction Publique, il faut clairement préciser que cet éventuel accord concerne le télétravail à domicile et sur site distant mais exclut, par exemple, l'enseignement à distance ou la télé médecine. Par ailleurs, le choix du télétravail ainsi que celui du site doivent rester basés sur le volontariat de l'agent avec la possibilité de réversibilité.

I – Le contenu de l'accord

FO Fonction Publique ne peut réduire la manière de rendre la nature du travail plus intéressante à la seule modalité d'une organisation du travail.

L'amélioration de la nature du travail est la résultante de l'évolution de plusieurs facteurs sociaux, environnementaux, psychologiques et organisationnels. On ne peut donc faire abstraction des réorganisations permanentes des services, des réductions d'effectifs, du gel des traitements ni laisser penser que le télétravail serait la solution à tous les problèmes.

De plus, présenter le télétravail comme un outil plus gratifiant interroge sur la compensation à accorder à ceux qui ne pourraient pas en bénéficier.

Concernant les thèmes proposés, nous estimons que la qualité de vie au travail n'a pas à être formellement affichée étant donné que le télétravail n'est là encore qu'un outil pour améliorer les conditions de travail. La qualité de vie au travail doit se voir de manière globale pour tous les agents quelle que soient leurs modalités de travail.

Dans les thèmes à lister, nous demandons d'ajouter la « charge de travail » au « temps de travail », notions bien distinctes, d'autant plus que plusieurs études et de nombreux retours d'expérience démontrent que la charge de travail augmente de manière exponentielle dans le cadre du télétravail.

Enfin, le thème évoquant le dialogue social nous semble devoir être beaucoup plus précis en indiquant « l'exercice du droit syndical ».

II – La méthodologie et le calendrier

FO Fonction Publique souhaite que l'accord fonction publique indique clairement son périmètre d'application dans la mesure où la négociation s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance négociation collective et des accords opposables.

Par exemple, en cas d'absence d'un accord majoritaire dans un ministère ou un établissement, l'accord fonction publique s'impose-t-il ou les agents de ce ministère sont-ils sans aucun accord ?

Enfin, concernant le calendrier, FO Fonction Publique tient à vous rappeler le temps nécessaire à accorder aux organisations syndicales représentatives, à la fin des négociations, pour consulter sereinement leurs structures.

FO Fonction Publique s'engagera dans cette négociation sur la base d'un accord de méthode suffisamment explicite, en rappelant son exigence permanente d'un dialogue social sincère et constructif.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette contribution, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, à l'assurance de notre parfaite considération.



Christian GROLIER
Secrétaire Général.